

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY
Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent),
Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU
Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.
JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS
Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une maison de santé à Boisseuil.

Par délibération en date du 4 juillet 2024, le conseil municipal a validé l'acquisition de la maison « Vantaux » par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et le démembrement de propriété, permettant à la commune de se voir céder l'usufruit des biens acquis en vue des futurs travaux de réhabilitation liés à la maison de santé.

Par délibération en date du 23 mars 2025, le conseil municipal a validé la signature de conventions d'engagement avec les praticiens qui souhaitent intégrer cette future maison de santé tels que : médecin généraliste, infirmière, kinésithérapeute, orthoptiste, dentiste, ostéopathe, masseuse drainage lymphatique, ergothérapeute, psychomotricienne et kinésiologue.

Les conventions étant signées et en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 23 avril 2025 afin de recruter la maîtrise d'œuvre de la future maison de santé.

A l'issue de la consultation 14 offres ont été remises par des cabinets d'architecte. Après examen des offres une phase d'audition a été menée conformément au règlement de la consultation : les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres ont été convoqués à un entretien

A l'issue de cette phase d'audition l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de la société ABSIDE pour un niveau de rémunération qui s'élève à 66 968,59 € pour la mission de base complétée de l'élément « EXE » (formulaires d'exécution des marchés) complet et de la mission Organisation Pilotage et Coordination (OPC). S'ajoutent de 2 missions complémentaires « conseil auprès du maître d'ouvrage et des praticiens qui réalisent les constructions annexes concernant l'intégration paysagère des bâtiments » et « faisabilité et opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison » pour une somme de 7 031,41 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer le marché avec la société **ABSIDE**,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

